



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
1er février 2001
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 40^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 15 décembre 2000, à 10 heures

Président : M. Rosenthal. (Guatemala)
puis : Mme Dinić (Vice-Présidente) (Croatie)
puis : M. Rosenthal. (Guatemala)
*Président du Comité consultatif pour les questions
 administratives et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (*suite*)

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (*suite*)

Plan directeur (*suite*)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/55/L.33/Rev.1 : Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (*suite*)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/55/L.42 : La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (*suite*)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/55/L.16/-Rev.1 : La situation critique de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/55/16, A/55/186 et A/55/685)

1. **M. Halbwachs** (Contrôleur) présente le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/55/186). L'esquisse est une étape importante du processus budgétaire, qui vise à obtenir l'accord le plus large possible au sujet des besoins financiers de l'Organisation. Étant une estimation des ressources nécessaires et non un budget préliminaire, c'est un document de caractère général. La deuxième partie contient une estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2002-2003 et indique les crédits ouverts pour l'exercice 2000-2001 ainsi que les besoins résultant de la création de postes approuvés en 2000-2001 (par. 3) et des activités nouvelles ou de l'élargissement d'activités existantes en 2002-2003 (par. 5), dont il convient de déduire les dépenses non renouvelables engagées en 2000-2001 (par. 4). Comme l'examen du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809) n'est pas terminé, les crédits nécessaires pour les missions politiques spéciales ne sont pas inclus dans l'esquisse, bien qu'ils aient été estimés à quelque 90,3 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. La troisième partie indique les priorités définies par le plan à moyen terme pour la période 2002-2005. La quatrième partie donne l'estimation préliminaire du taux de croissance en termes réels, soit 1,2 % si l'on ne tient pas compte des missions politiques spéciales et -2,4 % si l'on en tient compte, par rapport au montant initial des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001. Dans la cinquième partie, il est recommandé que le montant du fonds de réserve soit maintenu à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale.

2. L'orateur souligne que, comme l'indique le paragraphe 6 du rapport, durant la période d'établissement du budget, le Secrétaire général continuera d'examiner avec la plus grande rigueur les ressources demandées et tiendra compte dans ses propositions des économies qui pourraient être obtenues en reconsidérant des activités qui ne s'imposent peut-être plus, en prenant de

nouvelles mesures pour accroître l'efficacité et en simplifiant les procédures.

3. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/55/685). Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose, pour l'exercice 2002-2003, des prévisions initiales d'un montant de 2 475,4 millions de dollars (par. 2). Toutefois, il ne comprend pas très bien pourquoi on a décidé d'omettre les besoins correspondant aux missions politiques spéciales et considère (par. 8) que les prévisions de dépenses correspondantes devraient toujours être incluses dans l'esquisse budgétaire. L'expérience a montré que les crédits ouverts initialement pour les missions politiques spéciales sont généralement dépassés, et les dépenses sont actuellement estimées à 112 millions de dollars pour l'exercice 2000-2001. Le Comité consultatif recommande que le montant prévu pour l'exercice 2002-2003 soit d'environ 93,7 millions de dollars et que les dépenses additionnelles continuent d'être traitées conformément aux dispositions des résolutions 41/213 et 53/206 de l'Assemblée. Comme indiqué au paragraphe 11, il recommande donc à l'Assemblée d'approuver pour l'exercice biennal 2002-2003 des prévisions initiales d'un montant de 2 515,3 millions de dollars aux taux révisés de 2000-2001. Pour se prononcer au sujet de l'esquisse budgétaire, l'Assemblée devra tenir compte de la nécessité de réestimer les montants lors de l'établissement du budget, en fonction des taux de 2002-2003. L'orateur signale à la Commission que, dans la deuxième phrase du paragraphe 10, il convient de remplacer les mots « pour l'exercice biennal 2000-2001 » par « pour l'exercice biennal 2002-2003 ».

4. **Mme Wensley** (Australie), intervenant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, souligne l'importance de l'esquisse budgétaire dans le processus budgétaire. En se mettant rapidement d'accord sur une enveloppe budgétaire indicative, les États Membres peuvent plus facilement se préparer à s'acquitter ponctuellement de l'intégralité de leurs obligations financières. D'après une première analyse, l'esquisse budgétaire proposée paraît compatible avec les priorités définies dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005. L'oratrice souscrit aux principaux aspects de la proposition, qui tiennent compte de la volonté

permanente d'accroître la capacité de réaction, l'efficacité et l'efficience de l'Organisation.

5. L'estimation budgétaire doit être une prévision aussi réaliste que possible des besoins financiers de l'Organisation et le processus d'établissement du budget doit être ouvert et transparent, de façon que les Membres disposent des informations nécessaires au moment de prendre des décisions. C'est pourquoi l'oratrice déplore que les prévisions budgétaires ne tiennent pas compte des missions politiques spéciales, qui nécessitent l'engagement de ressources additionnelles non négligeables, et rappelle la résolution 53/206, dans laquelle l'Assemblée a souscrit à la proposition du Secrétaire général d'intégrer les missions politiques spéciales dans l'esquisse budgétaire. Elle entérine l'opinion exprimée par le Comité consultatif au paragraphe 8 de son rapport selon laquelle, les missions politiques spéciales étant des activités permanentes, il convient de continuer d'inclure dans l'esquisse budgétaire une prévision de leur coût. Elle pense donc elle aussi que l'esquisse budgétaire devrait prévoir un montant de 93,7 millions de dollars aux taux révisés pour les missions politiques spéciales. L'omission de ces dépenses importantes est contraire aux principes de saine gestion de la planification et du contrôle budgétaires.

6. L'oratrice déplore que l'esquisse budgétaire ne mentionne pas les gains d'efficience projetés. La précédente esquisse faisait état d'une économie d'environ 20 millions de dollars et l'oratrice rappelle qu'en 1948 déjà, le Comité consultatif avait souligné l'importance de la rigueur budgétaire et la nécessité d'employer les ressources de façon plus avisée. Le budget doit à la fois permettre l'exécution des activités prioritaires et tirer parti de toutes les possibilités qui s'offrent pour agir de façon plus efficace et économique.

7. Il est décevant de voir que l'esquisse budgétaire ne contient pas de prévisions de dépenses pour des aspects majeurs tels que le plan directeur, la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et la suite à donner au rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies. À cet égard, le Comité consultatif a recommandé l'approbation d'un niveau de ressources nettement inférieur à ce qui a été demandé; si cette recommandation est acceptée, elle entraînera une réduction de l'enveloppe. L'oratrice appuie la recommandation du Comité consultatif selon laquelle l'Assemblée générale devrait adopter une estimation budgétaire de 2

515,3 millions de dollars aux taux révisés de 2000-2001 pour l'exercice 2002-2003.

8. **Mme Cervi** (France), intervenant au nom de l'Union européenne, dit que l'Organisation se lance dans de vastes réformes qui devront se traduire par des décisions budgétaires. Dans l'ensemble, l'Union européenne est satisfaite par l'esquisse de budget-programme pour l'exercice 2002-2003, mais elle espère obtenir des renseignements plus détaillés durant les consultations officielles. L'esquisse reflète bien les priorités de l'Organisation telles qu'elles sont définies dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005. L'Union européenne appuie les efforts faits par le Secrétaire général pour réaliser des économies qui permettraient un certain redéploiement des ressources et trouve très louable son intention de contrôler rigoureusement les montants demandés pour 2002-2003. Il n'est pas possible de chiffrer ces économies, mais elles en valent la peine.

9. L'Union européenne souscrit sans réserve à l'avis du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif selon lequel il convient de réintégrer dans l'esquisse budgétaire les missions politiques spéciales, conformément à la décision de principe prise par l'Assemblée lors de la présentation de la précédente esquisse. Il importe que des ressources suffisantes soient intégrées dans l'esquisse budgétaire pour que, le moment venu, les missions ne soient pas compromises par le manque de fonds.

10. Pour ce qui est du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne s'est déjà exprimée. Toutefois, il faudra que la Commission examine les incidences financières de la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'étude et des mesures visant à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de l'Organisation. Il convient d'intégrer les améliorations requises dans l'enveloppe budgétaire pour l'exercice biennal 2002-2003, dont le montant devrait se préciser en mai 2001. L'esquisse budgétaire ne tient pas compte de ces deux facteurs, mais ceux-ci continueront de faire l'objet de consultations officielles. Quoi qu'il en soit, l'oratrice réaffirme que, pour l'Union européenne, le maintien de la paix ne doit pas conduire la communauté internationale à négliger la promotion du développement.

11. Vu le nombre d'impondérables, l'Union européenne continue d'avoir une position assez ouverte en

ce qui concerne l'esquisse budgétaire. Les conséquences du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies, les missions politiques spéciales et la rénovation des bâtiments du Siège – dont l'esquisse ne parle pas – sont autant de facteurs qui pourraient compromettre l'équilibre délicat du budget proposé. Toutefois, à titre préliminaire l'Union européenne juge l'esquisse satisfaisante et assumera ses responsabilités pour ce qui est des incidences financières des décisions de l'Assemblée.

12. **Mme Arce de Jeannet** (Mexique) dit qu'il est essentiel qu'un budget prévoie les ressources financières et humaines nécessaires pour exécuter toutes les activités prescrites. Ce serait une erreur que de sacrifier, au nom d'une efficacité incertaine, des activités qui donnent un sens à l'Organisation ou la qualité de son travail. Les missions politiques spéciales ne sont pas intégrées dans l'esquisse budgétaire, alors même que l'Assemblée a décidé, dans sa résolution 53/206, qu'elles devraient l'être. La délégation mexicaine souscrit sans réserve à l'avis exprimé au paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif (A/55/685). De plus, l'esquisse de budget-programme proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 devrait comprendre les ressources nécessaires pour donner suite à la résolution relative à la réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement que l'Assemblée générale va bientôt approuver. Enfin, la délégation mexicaine souscrit aux conclusions figurant dans les rapports du Comité consultatif et du Comité du programme et de la coordination.

13. **M. Hays** (États-Unis d'Amérique) se dit satisfait du travail du Secrétariat et du Comité consultatif visant à assurer le bon fonctionnement du processus budgétaire et appuie l'esquisse budgétaire en général. Il rappelle que les États Membres et le Secrétariat se sont efforcés de rationaliser les activités de l'Organisation et d'accroître sa capacité de réaction, de façon que ces activités puissent être exécutées de la façon la plus efficace possible. Il faut continuer d'établir un budget responsable de façon que l'Organisation puisse continuer de répondre aux besoins de ceux qui en sont tributaires. L'examen par la Cinquième Commission est un élément essentiel du processus budgétaire et il faut que la Commission puisse approuver l'esquisse budgétaire en tant qu'indication préliminaire des ressources nécessaires pour l'exécution des activités prioritaires de l'Organisation, conformément au mandat défini par l'Assemblée générale. La délégation des États-Unis

soutient ces priorités, mais il convient de préciser l'esquisse budgétaire, comme l'a souligné le Comité consultatif, en tenant compte des questions dont l'Assemblée est actuellement saisie; au stade actuel, il est difficile d'estimer avec précision les ressources nécessaires.

14. La délégation de l'orateur pense, comme d'autres délégations et le Comité consultatif, qu'il convient de continuer d'intégrer les missions politiques spéciales dans l'esquisse budgétaire, et se félicite des initiatives prises par le Secrétaire général pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies; il convient que la part des coûts y relatifs qui devra être assumée par l'Organisation des Nations Unies soit indiquée dans l'esquisse budgétaire. De même, il faut que l'esquisse budgétaire de l'exercice 2002-2003 intègre les dépenses additionnelles susceptibles de résulter de la mise en œuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies, que la Cinquième Commission est en train d'examiner. L'orateur note avec satisfaction que, selon les paragraphes 6 et 9 de l'esquisse budgétaire proposée, le Secrétaire général continuera d'examiner d'un œil critique le niveau des ressources nécessaires et d'optimiser l'emploi des ressources engagées; toutefois, rien n'indique quelles sont les économies auxquelles on peut s'attendre ni les aspects concernés. Il convient que l'esquisse budgétaire traite non seulement des dépenses prévues, mais aussi de la planification et de la réduction des coûts, qui sont des aspects essentiels d'un processus budgétaire efficace. L'orateur relève une légère réduction de l'estimation des ressources nécessaires pour les activités d'information, mais celles-ci continuent de représenter plus de 5 % du budget total. Il souligne la nécessité de continuer d'évaluer tous les aspects du budget en partant de la base et de tenir compte de l'auto-évaluation faite par les organes de contrôle compétents. Enfin, il pense que, comme le fonds de réserve est supérieur au montant effectivement employé ces dernières années, il serait raisonnable de le ramener à 0,25 %, comme cela avait été proposé dans le budget de l'exercice 1998-1999.

15. En bref, il est difficile d'apprécier l'enveloppe globale tant qu'on n'a pas plus de précisions sur le contexte général de l'esquisse budgétaire et l'orateur propose de réviser le montant de 2 475 millions de dollars, qui devrait suffire pour couvrir les activités de base, comme l'indique le tableau du paragraphe 2, afin de tenir compte des fluctuations monétaires et de

l'inflation. Il faut aussi tenir compte des éléments de dépenses au sujet desquels on aura plus de précisions le printemps prochain. Pour conclure, l'orateur souligne que sa délégation est résolue à faire en sorte que l'Organisation dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de ses tâches prioritaires, mais souligne aussi la nécessité d'exécuter ces tâches de la façon la plus efficiente possible.

16. **M. Yamanaka** (Japon) se félicite des efforts faits par le Secrétaire général pour accroître l'efficacité, la responsabilisation et la transparence de l'Organisation. En raison des difficultés financières persistantes des États Membres, il est d'autant plus important de poursuivre ces efforts. L'esquisse budgétaire offre aux États Membres l'occasion de réfléchir sur l'enveloppe estimative des ressources avant la présentation du projet de budget-programme du prochain exercice biennal. Il convient d'y inclure les ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales et pour le renforcement de la sûreté et de la sécurité du personnel de l'Organisation. L'orateur déplore qu'on n'ait pas indiqué les économies compensatoires dans l'esquisse budgétaire, comme on le faisait autrefois. Il convient d'estimer avec précision les économies qui résulteront de l'amélioration de l'efficacité dans l'exécution des tâches prescrites. Enfin, il convient de maintenir le fonds de réserve à 0,75 % de l'enveloppe globale des ressources.

17. **M. Lozinski** (Fédération de Russie) dit que l'esquisse de budget-programme proposée pour l'exercice 2002-2003 est certes par nature même un document préliminaire, mais beaucoup de temps s'est écoulé et beaucoup d'événements se sont produits depuis qu'elle a été élaborée.

18. L'esquisse ne prévoit aucune ressource pour la poursuite éventuelle des missions politiques spéciales déjà engagées. La délégation russe comprend bien les arguments en faveur de cette approche qui sont exposés au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général (A/55/186), mais l'expérience acquise par l'Organisation ces dernières années, en particulier pour ce qui est des besoins imprévus liés aux missions spéciales, donne à penser que la recommandation du Comité consultatif, selon laquelle il convient d'inclure dans l'esquisse budgétaire un montant pour les missions spéciales, est bien fondée. La délégation de l'orateur se félicite de l'intention exprimée par le Secrétaire général d'optimiser l'emploi des ressources engagées et relève que la présentation du budget tien-

dra compte des économies qui pourraient être obtenues en reconsidérant des activités qui ne s'imposent peut-être plus, en prenant de nouvelles mesures pour accroître l'efficacité et en simplifiant les procédures. Le Secrétaire général a aussi fait le bon choix dans les priorités qu'il a esquissées pour l'exercice 2002-2003. Quant à l'estimation préliminaire du budget de l'exercice, la délégation russe appuie la recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe 11 de son rapport. Enfin, elle pense, comme le Secrétaire général le recommande, qu'il convient de maintenir le fonds de réserve à 0,75 % de l'enveloppe globale des ressources. Il est essentiel que les dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée concernant l'emploi du fonds de réserve soient respectées.

19. **Mme Rodsmoen** (Norvège) dit que sa délégation est favorable au processus budgétaire mis en œuvre conformément à la résolution 41/213 de l'Assemblée. Elle considère l'esquisse budgétaire comme une estimation préliminaire des ressources requises pour le prochain exercice biennal, plutôt que comme un plafond pour le prochain projet de budget. Sa délégation ne fait pas du taux de croissance du budget-programme une question de principe, et pense au contraire que la politique de croissance nulle en termes nominaux est de plus en plus nocive dans la mesure où elle limite les capacités de l'Organisation de relever de nouveaux défis. L'Organisation est de plus en plus tributaire de contributions volontaires d'un nombre de pays malheureusement très restreint. Bon nombre des activités financées par ces contributions font partie de sa mission centrale et devraient donc être financées par le budget ordinaire.

20. Pour ce qui est de l'esquisse budgétaire, il apparaît que, afin d'apaiser les partisans de la politique de croissance nulle en termes nominaux, le Secrétaire général a été obligé d'omettre les ressources requises en particulier pour les missions politiques spéciales, l'application des recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809) et le renforcement de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies. La délégation norvégienne est disposée à accepter l'esquisse, étant entendu que les États Membres devront approuver quelques dépenses additionnelles. Elle souscrit aux priorités du prochain exercice biennal définies dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005

(A/55/6) et pense qu'il convient de maintenir le fonds de réserve à son niveau actuel.

21. *Mme Dinić (Croatie), Vice-Présidente, prend la présidence.*

22. **Mme Sánchez Lorenzo** (Cuba) souligne l'importance de l'esquisse budgétaire en tant qu'indication préliminaire des ressources dont l'Organisation aura besoin pour le prochain exercice biennal. Cette esquisse doit tenir compte des priorités définies par les États Membres et l'oratrice pense, comme le Comité consultatif, qu'elle doit prévoir des ressources pour les missions politiques spéciales, conformément à la résolution 53/206 de l'Assemblée. Elle espère en outre que le Secrétariat tiendra compte des décisions prises par l'Assemblée depuis l'établissement de l'esquisse budgétaire, dont il est rendu compte dans l'annexe du rapport du Comité consultatif sur l'esquisse de budget-programme proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/55/685). Comme il est très difficile d'estimer les économies possibles, elle pense que l'esquisse doit viser essentiellement à prévoir les ressources nécessaires pour les nombreuses activités importantes de l'Organisation et que les économies éventuelles devraient faire l'objet de consultations futures. Sa délégation continuera d'œuvrer en faveur de l'adoption d'une esquisse budgétaire tenant compte de toutes les nouvelles réalités auxquelles l'Organisation doit faire face et de l'établissement d'un budget définitif qui lui fournira les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de sa mission.

23. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) dit que l'objectif de l'esquisse budgétaire est de fournir aux États Membres une indication préliminaire des ressources qui pourraient être requises durant le prochain exercice biennal. Cette esquisse ne prévoit aucune croissance du montant des ressources, bien que l'Assemblée générale n'ait jamais entériné le principe d'une croissance nulle en termes nominaux. La délégation syrienne pense que l'esquisse budgétaire ne doit pas être fondée sur ce principe, mais sur les besoins de l'Organisation. Il souscrit à l'opinion du Comité consultatif selon lequel, puisque les missions politiques spéciales sont amenées à perdurer, il convient que l'esquisse budgétaire tienne compte de l'estimation des besoins y afférents.

24. L'orateur ne comprend pas pourquoi plusieurs des postes approuvés dans le budget-programme de

l'exercice 2000-2001 pour l'installation, l'exploitation, le soutien et l'entretien du Système intégré de gestion (SIG) dans les bureaux extérieurs ne sont financés que pour la deuxième partie de l'exercice biennal (A/55/186, par. 3). Il est très favorable à l'ouverture d'un crédit additionnel de 13,2 millions de dollars en 2002-2003 pour financer intégralement ces postes. S'agissant de l'intention formulée par le Secrétaire général de continuer d'examiner les activités qui ne sont peut-être plus de mise (par. 6), il souhaite savoir quelles sont ces activités et quelles économies leur abandon permettrait de réaliser. Sa délégation, qui attache une grande importance à l'information, est préoccupée par la proposition de réduire les dépenses affectées à cette activité dans le budget-programme. La proposition d'accroître les ressources consacrées au contrôle interne doit être analysée à la lumière des autres besoins urgents de l'Organisation. De façon générale, il convient de donner la priorité aux activités de fond. Les États Membres ont besoin d'informations plus détaillées concernant la proposition d'accroître les dépenses affectées aux services d'appui communs. Enfin, il convient de maintenir le fonds de réserve à son niveau actuel.

25. **M. Zhou Qiangwu** (Chine) dit que, pour ce qui est de l'esquisse budgétaire, sa délégation appuie les conclusions et recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination (CPC) à sa quarantième session. Il relève que l'estimation préliminaire des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2002-2003, soit 2 475,4 millions de dollars, est en retrait par rapport à l'enveloppe du budget-programme de l'exercice 2000-2001. Il convient de se féliciter des efforts visant à accroître l'efficacité et à réduire les dépenses, mais il faut aussi que le budget-programme prévoit des ressources suffisantes pour l'exécution de toutes les activités prescrites et il faut éviter que les économies se fassent au détriment de la qualité de l'exécution du programme. Si l'on veut respecter les engagements pris au Sommet du Millénaire, il faut faire preuve de souplesse en ce qui concerne l'enveloppe budgétaire. Le dialogue et la recherche du consensus sont aussi des aspects essentiels du processus budgétaire.

26. L'orateur note avec satisfaction que l'esquisse budgétaire tient compte des priorités définies dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/55/6). À cet égard, il importe de respecter un certain équilibre entre les activités de maintien de la paix et les

activités de développement de l'Organisation. La délégation chinoise pense, comme le Comité consultatif, que l'esquisse budgétaire devrait prévoir des ressources pour les missions politiques spéciales. L'omission de ces ressources ne contribue guère à la transparence du processus budgétaire. Enfin, il convient, comme l'ont préconisé d'autres orateurs, de maintenir le fonds de réserve à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale.

27. **M. Halbwachs** (Contrôleur) rappelle que l'objectif de l'esquisse budgétaire est d'encourager les États Membres à participer davantage au processus budgétaire et de faciliter l'obtention de l'accord le plus large possible au sujet du budget-programme. Le document dont la Commission est saisie a été établi en juillet. En raison du fait que les recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809) sont en cours d'examen, il n'a pas été possible d'inclure dans l'esquisse des ressources pour les missions politiques spéciales, la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'étude et le renforcement de la sûreté et de la sécurité du personnel du système des Nations Unies. Comme il est dit dans le rapport (A/55/186, par. 7), le Secrétaire général pense que le mieux serait de revenir sur ces questions et sur leurs effets sur l'esquisse budgétaire lorsque les rapports pertinents seront disponibles; cela ne constituerait pas un écart par rapport aux usages de la Commission. Par la suite, au moment où la Commission devra approuver l'esquisse budgétaire, elle pourra tenir compte non seulement du document dont elle est actuellement saisie mais aussi des autres rapports relatifs aux points qui appellent des dépenses supplémentaires.

28. Conformément à la résolution 53/206 de l'Assemblée générale, aucun chiffre relatif aux économies devant résulter des gains d'efficacité ne figure dans l'esquisse. Toutefois, ainsi qu'il l'a dit dans son rapport (par. 6), le Secrétaire général continuera d'examiner le niveau des ressources requises pour l'exercice 2002-2003 et tiendra compte dans la présentation du budget des économies résultant de mesures d'efficacité additionnelles et de la simplification des procédures. Une liste des activités qui ne se justifient peut-être plus sera annexée au projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.

29. Durant l'exercice biennal 2000-2001, on a inscrit au budget-programme des ressources additionnelles pour permettre au Département de l'information de couvrir plusieurs conférences. Comme ces dépenses

sont non récurrentes, on prévoit une réduction des dépenses d'information durant l'exercice 2002-2003. Les nouveaux postes dont la création a été approuvée dans le budget-programme de l'exercice 2000-2001 pour l'installation, l'exploitation, le soutien et l'entretien du SIG ne seront pas créés avant 2001 et c'est pourquoi ils ne sont financés que pour la deuxième partie de l'exercice, alors que durant l'exercice 2002-2003, ils seront financés pour l'intégralité de la période. Il a été recommandé que le niveau du fonds de réserve soit maintenu à 0,75 % conformément aux souhaits de la majorité des États Membres.

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (suite)

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (suite) (A/55/7/Add.5 et Corr.1 et A/55/645 et Corr.1 et Add.1)

30. **Mme Silot Bravo** (Cuba) demande pourquoi le taux effectif de vacance en 2001 a dépassé le taux moyen approuvé par l'Assemblée générale. Elle souhaite aussi savoir quel a été le taux de vacance pour les nouveaux postes créés dans le budget-programme de l'exercice 2000-2001 et les postes des centres d'information des Nations Unies mentionnés dans la résolution 52/220 de l'Assemblée.

31. **M. Sach** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que, si le taux effectif de vacance pour le personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur a légèrement dépassé 8 % en 2000, ce qui est un peu plus que le taux moyen de 6,5 % approuvé par l'Assemblée, dans le cas des agents des services généraux et des catégories apparentées, le taux de vacance a été de 2,6 %, ce qui correspond à l'objectif. Le fait que le taux de vacance effectif est plus élevé que ce qui est prévu dans le budget pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur n'est pas un problème généralisé et ne concerne qu'un petit nombre de chapitres du budget, notamment les chapitres 16 (Développement économique et social en Afrique) et 28 (Bureau des services de contrôle interne). L'orateur se félicite de pouvoir dire à l'Assemblée que le taux de vacance dans ces secteurs où il est particulièrement élevé a diminué depuis l'exercice 1998-1999 et que cette évolution positive devrait se poursuivre. On a fait un effort particulier pour réduire le taux de vacance à la Commission économique pour l'Afrique. Au Département

de l'information, les taux de vacance – 4,5 % pour les administrateurs et les fonctionnaires de catégorie supérieure et 2,1 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées – sont moins élevés que la moyenne du système, et tous les postes des centres d'information des Nations Unies mentionnés dans la résolution 52/220 de l'Assemblée ont été pourvus. Pour ce qui est des nouveaux postes dont la création a été approuvée dans le budget-programme de l'exercice 2000-2001, on est en train de recueillir des renseignements sur le recrutement dans les bureaux extérieurs.

32. **Mme Silot Bravo** (Cuba) demande que le texte de la déclaration faite par le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget soit distribué aux délégations.

Plan directeur (suite) (A/55/7/Add.4 et A/55/117 et Add.1)

33. **M. Niwa** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui) rappelle que le Secrétaire général a établi le plan directeur sur la base d'une étude très complète comportant une analyse détaillée de la situation actuelle, une estimation du coût des mesures correctives qu'il faudra prendre si l'on conserve l'attitude passive actuelle et une estimation du coût prévisible de la consommation d'énergie de l'Organisation au cours des 25 prochaines années. Le plan comprend aussi des estimations du coût de la phase d'étude pour les travaux de réparation recommandés en ce qui concerne différents éléments des bâtiments du Siège, tels que parois, plafonds, toitures, plomberie, électricité et climatisation. Lorsque les quantités sont connues, elles ont été employées pour faire les estimations, et lorsqu'elles sont inconnues on a employé des chiffres forfaitaires. On a fait une analyse approfondie, bâtiment par bâtiment et système par système, mais cela n'a pas fourni tous les renseignements nécessaires pour mettre en œuvre le programme de rénovation de 1 milliard de dollars.

34. Comme il est indiqué au paragraphe 5 du rapport du Comité consultatif (A/55/7/Add.4), le Secrétariat a prévu une marge de sécurité dans ses estimations, en se fondant sur des frais de conception et de planification s'élevant à 20 % du coût des travaux et une marge pour imprévus de 5 % de ce coût, selon la norme appliquée dans l'industrie du bâtiment, soit au total une marge de sécurité de 25 %. Le Secrétariat considère que ce chiffre est réaliste, mais il a demandé au Comité des commissaires aux comptes et au Bureau des services de

contrôle interne de vérifier les hypothèses et leurs conclusions seront prises en compte durant le projet détaillé.

35. La phase de projet détaillé proposée, évoquée par le représentant du Canada à la précédente séance de la Commission, ne sera pas nécessaire si les États Membres décident de continuer de réagir au coup par coup et rejettent le plan directeur. Le projet détaillé est la première étape de la mise en œuvre du plan et, selon le Comité consultatif, c'est une première étape nécessaire pour décider s'il convient ou non d'adopter le plan lui-même. Il consistera en un schéma de tous les systèmes, tels qu'alerte incendie, dispositifs d'arrosage, chauffage, ventilation, climatisation, plomberie et électricité. Cela impliquera certains choix en ce qui concerne des questions opérationnelles : par exemple il faudra décider si l'Organisation doit continuer d'acheter de l'électricité et estimer le coût de chaque option. Une fois ces évaluations extrêmement détaillées faites, on pourra décider s'il faut ou non mettre en œuvre le plan directeur. Même si les États Membres décident de ne pas exécuter le plan après avoir dépensé 8 millions de dollars pour le projet détaillé, cet argent n'aura pas été dépensé en vain : la moitié environ des recommandations resteront valables tandis que d'autres, comme celles qui concernent les locaux provisoires, sont indissociables du plan directeur. Toutefois, il ne faut pas oublier que si l'on conserve l'attitude passive actuelle, il faudra consacrer des sommes gigantesques à des travaux similaires à ceux qu'il faudrait faire pour exécuter le plan.

36. En réponse à la question posée par le représentant du Canada à la séance précédente, qui voulait savoir si les estimations resteraient valables au cas où l'on renverrait à plus tard la décision relative au plan directeur, l'orateur dit que ces estimations peuvent beaucoup varier dans le temps et qu'en cas de retard, elles devraient être revues en raison de l'inflation et d'autres facteurs. On estime qu'un renvoi de la décision ajouterait quelque 50 millions de dollars au coût total du projet au cours des 25 prochaines années. Il faudra réaliser le projet détaillé dans les meilleurs délais si les Membres décident de se prononcer en faveur du plan directeur.

37. **M. Lamek** (France), intervenant au nom de l'Union européenne, dit qu'en raison de son importance, la question du plan directeur appelle un débat plus fouillé que ce que le programme de travail de la Cinquième Commission prévoit normalement.

38. Le bâtiment du Siège a 50 ans et il a vieilli. Il n'est plus conforme aux normes contemporaines de sécurité, de sûreté, de protection contre l'incendie ou de construction et une grande partie des équipements sont en bout de course. Pourtant, ce bâtiment est un élément essentiel de l'image de l'Organisation et une préoccupation majeure des fonctionnaires. Il faut améliorer les conditions de travail. L'approche parcellaire n'est plus tenable et il faut d'urgence lancer un plan global de rénovation. Le plan directeur présenté par le Secrétaire général est extrêmement ambitieux. Les travaux, s'ils s'étalent sur six ans, coûteront 964 millions de dollars. Les frais financiers, si l'on se fonde sur le niveau actuel des taux d'intérêt à 25 ans, atteindront 957 millions de dollars. Bien entendu, on pourrait financer la rénovation, en tout ou en partie, au moyen d'un crédit sans intérêts. Toutefois, si tel est le cas, le ou les créanciers prendront en fait les frais financiers à leur charge. Les frais financiers et les frais de construction sont à peu près du même ordre de grandeur et leur montant total est de 1,9 milliard de dollars, alors que l'attitude purement passive consistant à rénover le bâtiment du Siège morceau par morceau coûterait un peu moins de 1,2 milliard de dollars. Cela équivaut au budget d'un exercice biennal, ce qui montre bien la nécessité d'un débat approfondi. L'Union européenne attend avec intérêt la prochaine publication par le Corps commun d'inspection d'un rapport sur la gestion des bâtiments du Siège. Il convient d'explorer aussi des solutions novatrices. Dans son rapport, le Secrétaire général évoque la possibilité de construire de nouveaux bâtiments, ce qui permettrait d'éviter les frais liés à la location de locaux temporaires durant les travaux, et de faire des économies en payant moins de loyers. Le Secrétaire général propose que l'on étale les travaux sur six ans, ce qui signifie qu'ils seraient achevés dans une dizaine d'années. Il convient de prendre une décision en s'appuyant sur l'étude pour laquelle une approbation est demandée. Il faut trouver des solutions pour contenir les coûts dans les limites convenues.

39. À l'évidence, les modalités de financement dépendent beaucoup du pays hôte. Toutefois, l'idée d'assurer le service de la dette par un compte d'affectation spéciale n'est pas conforme au principe voulant que les fonctions permanentes de l'Organisation soient financées par le budget ordinaire. L'Union européenne doute que l'« économie » de 354 millions de dollars prévue par le plan directeur puisse garantir une émission d'obligations, comme le suggère le Secrétaire général au paragraphe 84 de son rapport (A/55/117). Cette

« économie » n'a rien de certain et est à peu près égale à l'écart entre le coût du plan directeur et celui de l'attitude passive, compte tenu des économies d'énergie. Toutefois, on n'a encore inscrit au budget aucun montant pour ces différentes options et il est douteux que ces montants puissent servir de garantie.

40. L'Union européenne approuve le principe d'un plan directeur pour la rénovation des bâtiments du Siège, qui pourra être examiné lorsque la Commission reprendra ses travaux. Elle soutient donc la recommandation du Secrétaire général selon laquelle il convient de poursuivre les études dont le coût est estimé à 8 millions de dollars. Comme l'a suggéré le Comité consultatif, ces études devraient envisager tous les aspects, c'est à dire tous les éléments de coût, les différentes options et les modalités de financement susceptibles de contenir les coûts. L'Union européenne accueille aussi favorablement la suggestion faite par le Secrétaire général de créer un groupe consultatif. Toutefois, le succès de l'entreprise dépendra beaucoup de la bonne volonté et de participation du pays hôte.

41. *M. Rosenthal (Guatemala) reprend la présidence.*

42. **M. Hays** (États-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement est fier d'avoir accueilli le Siège de l'Organisation à New York, dans un bâtiment remarquable qui symbolise l'espoir des peuples du monde. Toutefois, ce bâtiment a vieilli et doit être réparé et rénové; le rapport du Secrétaire général fournit une base pour ouvrir un débat sur un projet complexe et essentiel. Comme ce projet a des incidences financières non négligeables pour tous les États Membres, il faut poser toutes les questions importantes et faire des analyses détaillées. Le gouvernement de l'orateur a donc entrepris d'examiner la proposition pour son propre compte. Des spécialistes des questions financières, de la construction et de la gestion étudieront tous les aspects du plan et compareront celui-ci à des projets similaires exécutés dans le secteur public ou dans le secteur privé. Le Gouvernement des États-Unis sera heureux de faire part au Secrétariat et aux autres États Membres des résultats de cette étude. S'agissant de la demande du Secrétaire général concernant l'ouverture d'un crédit de 8 millions de dollars pour le projet détaillé et l'estimation du coût du projet, la délégation des États-Unis aimerait avoir plus de renseignements au sujet du calendrier de ce travail et de son résultat final. En outre, elle aimerait avoir connaissance des éventuelles analyses faites par d'autres États Membres et de leur propre expérience en matière de rénovations

lourdes. Elle a pris note des efforts faits récemment par certaines délégations qui se sont adressées à des experts du secteur privé et espère qu'on continuera à exploiter cette ressource pour la suite du débat.

43. **M. Yamanaka** (Japon) dit qu'il a lu avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur le plan directeur (A/55/117 et Add.1) et lui sait gré des efforts qu'il fait pour appeler l'attention des États Membres sur cette question. Toutefois, le rapport ne donne pas de précisions sur le coût estimatif et l'échéancier de chacune des étapes du processus. Les États Membres ont besoin de précisions sur le calendrier global d'exécution et le plan de financement pour se faire une idée complète du plan directeur. La participation du gouvernement du pays hôte ainsi que des autorités de l'État et de la ville de New York, notamment sur le plan financier, est essentielle; à cet égard, l'orateur souscrit aux vues exprimées par le Comité consultatif au paragraphe 11 de son rapport (A/55/7/Add.4). La Commission ne devrait pas approuver la réalisation des plans d'exécution et du devis tant que l'Assemblée n'aura pas donné au Secrétaire général des directives claires à cet égard.

44. **M. Tang Guangting** (Chine) dit que les bâtiments du Siège, dont la plupart ont une cinquantaine d'années, ne sont pas conformes aux normes antifeu et aux normes de construction, ni aux critères actuels de rendement énergétique ou aux exigences contemporaines de sécurité. Une rénovation complète s'impose donc. Une rénovation planifiée et bien gérée est largement préférable à une attitude consistant à réagir au coup par coup. L'orateur pense, comme le Comité consultatif, que les critères de planification du projet doivent être fondés sur des études approfondies et non sur des hypothèses. Il convient que, dans son prochain rapport à l'Assemblée générale, le Secrétaire général donne des renseignements plus détaillés et plus complets.

45. Le plan directeur implique un projet de construction gigantesque visant à transformer les vieux bâtiments du Siège en locaux de service public modernes, conformes aux normes de santé et de sécurité. Pour atteindre cet objectif, il faut coordonner l'exécution du projet avec le gouvernement hôte et les autorités locales. Il convient que, pour la formulation et l'exécution du plan, le Secrétaire général se concerte avec le gouvernement hôte sur des questions telles que les mesures d'économie d'énergie et de protection de la santé, et que les parties aient de bonnes relations de coopération. L'orateur pense, comme le Comité consultatif,

qu'il ne faut pas envisager des améliorations et des extensions trop ambitieuses.

46. Pour ce qui est du financement, le Secrétaire général rappelle dans son rapport qu'il y a 50 ans le gouvernement du pays hôte a généreusement prêté 65 millions de dollars, ce qui équivaut à 450 millions de dollars de 2000, pour la construction du bâtiment actuel. L'orateur relève avec satisfaction, dans le rapport du Comité consultatif, que l'Organisation a engagé des négociations avec le gouvernement hôte et les autorités de l'État et de la ville pour obtenir un appui financier. Il convient que le Secrétaire général continue de présenter des rapports intérimaires à ce sujet. L'orateur lance un appel au gouvernement hôte et aux autorités de l'État et de la ville pour qu'ils apportent une aide financière à ce projet historique.

47. **M. Niwa** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui) dit que la première étape du travail du Secrétaire général a consisté à analyser l'état des bâtiments du Siège et ce que cela implique sur le plan financier. Le Secrétaire général a cherché à montrer que le plan directeur permettrait non seulement de résoudre les problèmes fondamentaux constatés, mais aussi de faire des économies par rapport à l'attitude passive actuelle. Les frais financiers n'ont pas été pris en compte dans les calculs.

48. L'analyse globale de la situation des bâtiments a été fondée sur 10 études détaillées qui ont défini de façon complète les réparations nécessaires et leurs incidences sur la consommation d'énergie et son coût, et donné une première estimation du coût de l'exécution du plan directeur. Les précisions supplémentaires demandées par certains États Membres ne pourront pas être fournies tant qu'on n'aura pas établi le projet détaillé proposé. En réponse à la question posée par le représentant de la France au sujet de l'économie projetée de 354 millions de dollars, l'orateur dit que ce montant correspond aux dépenses d'énergie et de réparation d'urgence que l'exécution du plan directeur, dont le coût total s'élève à 964 millions de dollars étalés sur six ans, permettrait d'éviter. Ces économies ne représentent certes pas une garantie, mais peuvent étayer l'argument selon lequel la moitié du coût total de 964 millions de dollars pourrait être financée par un emprunt commercial sous la forme d'une émission d'obligations, le solde étant financé par des prêts sans intérêts d'États Membres. Cette solution impliquerait certes des frais financiers, mais son coût total resterait

du même ordre que celui de l'attitude passive, soit quelque 1,6 milliard de dollars sur 25 ans.

49. En réponse au représentant des États-Unis d'Amérique, l'orateur dit que le projet détaillé de 8 millions de dollars, s'il est approuvé, pourra être réalisé dans un délai d'environ un an. Un des éléments du coût est lié à la nécessité d'engager des experts pour gérer le projet. L'établissement du projet détaillé lui-même coûterait environ 6 millions de dollars. On fera une étude de faisabilité financière concernant les avantages et les incidences opérationnelles de l'option consistant pour l'Organisation à produire sa propre électricité. L'analyse des besoins en matière de locaux transitoires est un autre élément du coût. La proposition actuelle du Secrétaire général part du principe qu'on louerait des locaux transitoires à la United Nations Development Corporation (UNDC), mais il faudrait examiner différentes options, déterminer les besoins exacts et fixer des critères pour la sélection des locaux transitoires. L'établissement du projet détaillé débouchera sur des estimations différentes de celles résultant de l'actuelle phase d'étude, puisque ces estimations tiendront compte du coût éventuel de la modernisation du système électrique, du remplacement des systèmes de chauffage et de refroidissement, de la stratégie de lutte et de protection contre l'incendie et des installations informatiques de secours. Une fois qu'on aura achevé le projet détaillé et pris les décisions concernant les produits et les systèmes à mettre en œuvre, et formulé des recommandations pour les locaux transitoires, on pourra établir un calendrier et des estimations de coût définitives.

50. En réponse au représentant du Japon, l'orateur dit que le Secrétariat pense que les États Membres ont déjà assez de renseignements pour pouvoir décider s'il convient ou non d'approuver le plan directeur. Le Secrétariat ne pourra pas fournir d'autres renseignements tant qu'on n'aura pas passé à la phase d'établissement du projet détaillé, qui est la phase pour laquelle la Commission est invitée à approuver l'ouverture d'un crédit. Pour établir le plan d'exécution, le Secrétariat s'appuiera sur les données d'expérience fournies par les États Membres et d'autres organisations internationales ayant conduit des projets d'une échelle similaire.

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/55/L.33/Rev.1 : Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
(suite) (A/55/680, A/C.5/55/24 et A/C.5/55/L.21)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/55/L.42 : La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
(suite) (A/55/674, A/C.5/55/27 et A/C.5/55/L.21)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/55/L.16/Rev.1 : La situation critique de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
(suite) (A/55/677, A/C.5/55/26 et A/C.5/55/L.21)

51. **Le Président** rappelle qu'à sa précédente séance, la Commission a décidé de surseoir aux décisions relatives aux incidences sur le budget-programme des projets de résolution A/55/L.33/Rev.1, A/55/L.42 et A/C.3/55/L.16/Rev.1 jusqu'à ce que les projets de décision correspondant aient été publiés dans les six langues officielles. Ces projets de décision ont été publiés sous la cote A/C.5/55/L.21.

52. **M. Hassan** (Nigéria), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il est favorable à l'adoption des projets de décision concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/55/L.33/Rev.1 (Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala) et A/55/L.42 (La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement). Il convient d'examiner les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/55/L.16/Rev.1 (La situation critique de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme) en consultations officieuses, étant entendu que l'adoption des deux autres projets ne sera pas bloquée.

53. **M. Lenefors** (Suède), intervenant au nom de l'Union européenne, souscrit aux vues de l'orateur précédent. L'Union européenne ne souhaite pas bloquer l'adoption des projets de décision relatifs aux incidences sur le budget-programme des projets de résolution A/55/L.33/Rev.1 et A/55/L.42, mais en effet la situation de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme doit être analysée plus à fond en consultations officieuses.

54. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) dit que sa délégation est favorable aux trois projets de décision mais prend note de l'attitude souple adoptée par le re-

présentant de la Suède au nom de l'Union européenne et peut donc appuyer la suggestion d'examiner la situation de l'Institut en consultations officieuses, sans que cela implique une opposition à l'Institut.

55. L'orateur remercie le Président d'avoir fait en sorte que les documents soient publiés dans les six langues de travail, conformément au Règlement intérieur. Il compte bien que les documents seront toujours publiés dans toutes les langues au moins 24 heures avant d'être examinés.

56. **Le Président** considère que la Commission souhaite adopter les projets de décision concernant les incidences sur le budget-programme des projets de résolution A/55/L.33/Rev.1 et A/55/L.42 sans mise aux voix. Le projet de décision concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/55/L.16/Rev.1 fera l'objet d'un complément d'examen.

57. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 12 h 25.